

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

COMPTE RENDU

Sommaire

Appel nominal des membres	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Demande d'achat d'une parcelle communale à « Langeas »	1
Avancement de grade pour une ATSEM	2
Permis de construire. Viabilisation d'un terrain.....	2
Zonage d'assainissement.....	3
SDIC.....	3
Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1 ^{er} février 2017.....	3
Heures complémentaires (secrétariat de mairie)	4
Loyer de la poste :	4
Modification des rythmes scolaires.....	5

Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Laetitia Gouvernaire, Jean-Pierre Godefroy, Didier Gorius, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Roland Dardy (arrivée à 9h), Denis Turpinat, Simone Lacoste, Jacqueline Peyrot, Pascale Tête. Absents excusés : Dominique Peynot, Laurence Bourdier, Christophe Lecossois, Marie-Andrée Boutet.

L. Bourdier a donné procuration à P. Tête.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty

Demande d'achat d'une parcelle communale à « Langeas »

Le maire rappelle tout d'abord que l'achat d'une parcelle communale se fait selon une procédure. Le conseil municipal peut refuser la vente, s'il l'accepte, une procédure est mise en place, avec désignation d'un commissaire enquêteur, qui rendra un avis. Le conseil

municipal se prononce définitivement à l'issue de l'enquête. L'intervention d'un géomètre peut s'avérer nécessaire. Tous les frais inhérents à cette procédure sont à la charge du demandeur, plus le prix de vente du terrain.

Mr Alex Deschamps désire acquérir la parcelle communale située entre les parcelles n° 131 (à l'avant de son habitation) et 130. Aujourd'hui, il entretient cette parcelle, elle est recouverte de gravillon. Cette parcelle dessert également un bâtiment appartenant à la famille Dardy.

Le conseil municipal auditionne Mr Alex Deschamps. R. Dardy, conseiller municipal, quitte l'assemblée. Il expose sa volonté de pouvoir fermer ce terrain tout en créant une servitude sur ce terrain (via un portail de 3 mètres), permettant à la famille Dardy et à ses héritiers d'accéder librement à ce bâtiment. Roland Dardy expose ensuite son point de vue. La famille Dardy demande à conserver la servitude actuelle pour un accès total à son bâtiment et pour faciliter l'accès de véhicules.

R. Dardy quitte l'assemblée pendant le délibéré. Le conseil municipal décide de sursoir à sa décision de permettre l'ouverture d'une enquête publique afin de disposer d'un maximum d'éléments juridiques sur le résultat de cette enquête.

Avancement de grade pour une ATSEM

Actuellement, l'agent est ATSEM 2^{ème} classe échelle au 6^{ème} échelon, elle peut prétendre à un avancement de grade, ATSEM principale 1^{ère} classe au 3^{ème} échelon. Pour cela il convient de créer le poste.

Contre :0.....

Abstention :.....1.....

Pour :.....10.....

Permis de construire. Viabilisation d'un terrain

La parcelle est située derrière le cabinet médical. La collectivité s'est engagée (avant dernier conseil municipal) à assurer le raccordement à l'électricité et à l'eau potable. Branchement à usage unique, le pétitionnaire fait les travaux et les réseaux lui appartiennent, aucun autre branchement ne pourra être réalisé, alors que deux terrains restent constructibles à proximité.

Le réseau d'eau sera étendu par la commune lui permettant réaliser de futurs branchements. Le devis d'EBL s'élève à 6023 € TTC, prise en charge du SIAEP à 20% : 1004,04 €.

La commune finance également sur son budget le réseau électrique. La participation au coût de raccordement est calculée à partir de la distance séparant la propriété à alimenter

du réseau basse tension le plus proche, en application de la délibération du S.D.E.C. du 8 juin 2015. Les conditions financières sont les suivantes :

- Quote-part Commune : 245.00 €,
- Quote-part S.D.E.C. : 5 255.00 €.

Contre :0.....

Abstention :1.....

Pour :10.....

Page | 3

Zonage d'assainissement

La communauté d'agglomération a décidé de constituer un groupement de commande pour la révision des zonages d'assainissement (Ajain sera concerné pour La Courcelle et le lotissement du stade). Pour adhérer à ce groupement de commande, la collectivité doit délibérer. Pour adhérer, les collectivités doivent avoir obtenu l'accord d'attribution des aides financières de l'ensemble des financeurs sollicités (agence de l'eau Loire Bretagne et DETR) avant d'engager la signature du marché. La commune d'Ajain a fait les démarches et obtenu les accords de subvention DETR et agence de l'eau.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

Siège social du SDIC

Le comité syndical du SDIC en date du 13 mars a adopté le changement de lieu de son siège social. Pour être applicable, cette décision est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes adhérentes au syndicat. La commune d'Ajain est adhérente, elle dispose de 3 mois pour se prononcer. Le délai se termine aujourd'hui.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévue

par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient à cette occasion de viser l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, car une nouvelle modification de celui-ci est prévue en janvier 2018.

L'indice brut passe de 1015 à 1022

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

Heures complémentaires (secrétariat de mairie)

Pour permettre une ouverture continue du secrétariat pendant l'été et assurer la continuité du service public (état civil ...), il s'avère nécessaire d'accorder 12 heures complémentaires (payées) à I. Gallerand (semaine du 24 juillet au 28 juillet). G. Rouchon précise les conditions de travail du secrétariat de mairie pendant les vacances d'été. Il est précisé que cela est accordé à titre exceptionnel.

Loyer de la poste

Nous avons demandé à la poste la restitution de l'appartement et du rez de chaussée. Cette restitution entraîne une diminution du loyer. Elle entraîne également des travaux. La poste demande que l'entretien de la chaudière soit géré par le bailleur avec facturation au preneur sur présentation des justificatifs au prorata de la surface utile chauffée pour la poste, soit 54/178 m².

Le bailleur s'engage à réaliser les travaux de séparation suivants :

- Au RDC, condamnation de la porte de communication entre le bureau et l'appartement par une cloison CF 1h et mise en peinture.
- Au RDC, installation d'un sous compteur eau dans les sanitaires du bureau de poste
- Sous-sol vers rez de chaussée, compteur et disjoncteur de la poste à déplacer dans le bureau et remaniement du tableau électrique. Un devis sera demandé à ERDF sur ce point. S'il est trop onéreux, La Poste pourra accéder au compteur. D. Gorius apporte quelques éléments sur le déplacement de compteur.

R. Dardy indique que le coût d'ensemble ne doit pas être trop élevé. T. Marty précise que la commune récupère plus de 100 m² dans le bourg ce qui peut être intéressant demain quel que soit le projet.

Modification des rythmes scolaires

Le maire évoque l'opportunité qui serait donnée aux communes de revenir à la semaine de 4 jours par un futur décret du gouvernement. Il rappelle qu'un changement de l'organisation des temps scolaires doit obtenir l'accord du conseil municipal, du conseil d'école et de la DDEN. D. Turpinat, D. Gorius et T. Marty affirment qu'il est inacceptable que l'organisation soit laissée aux communes sans cadrage national. J. Peyrot réaffirme que les enfants sont fatigués à cause de l'organisation actuelle. L. Gouvernaire indique que les représentants de parents d'élèves vont prospecter auprès des parents d'élèves. Le maire rappelle que l'immense majorité des enseignants creusois sont pour un retour à 4 jours. T. Marty indique qu'il serait dommage de casser la dynamique des temps d'activités périscolaires et que leur remplacement par un accueil en ALSH pourra coûter aux parents jusqu'à 150 € en moyenne sur l'année.

Page | 5

Le retour à une organisation fondée sur la semaine de 4 jours est mis au vote :

Contre :1.....

Abstention :.....6.....

Pour :.....4.....

Ce vote sera communiqué par les représentants de la municipalité au prochain conseil d'école.